

COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MAURIN Stephan, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15 - Représentés : 0 - Votants : 15

Date de convocation : 17/01/2023

Présents : BLACLARD Catherine, Conseillère municipale, BOISSIER Florence, Adjointe au Maire, BOISSIER Sophie, Conseillère municipale, BUISSON Michèle, Adjointe au Maire, CORNEVAUX Matthias, Conseiller municipal, DELES Julie, Conseillère municipale, DJALMIT Cyril, Conseiller municipal délégué, FOLCHER Christelle, Adjointe au Maire, FOLCHER François, Adjoint au Maire, HARVOIS Guillaume, Conseiller municipal, MALGOUYRES Thibaud, Conseiller municipal, MAURIN Stephan, Maire, MERCIER Gilles, Conseiller municipal, PUCHERAL Mathieu, Conseiller municipal, PUCHERAL MOLINES Fabienne, Adjointe au Maire.

Absents : ARBOUSSET Clara, Conseillère municipale, BONICEL Lucie, Conseillère municipale, MALACHANNE Olivier, Conseiller municipal, MOLINES Daniel, Conseiller municipal.

Secrétaire : BUISSON Michèle est élu secrétaire de séance.

Objet : Site internet

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2051	Concessions, droits similaires	0,00	4 964,40
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	-4 964,40
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

MAURIN Stephan, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.


Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 30/01/2023

MAURIN Stephan, Maire



RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/01/2023

048-200057594-DE_2023_004-DE

Copyright A.GE.D.I

Page 1